

## **Ingénierie pédagogique et implication d'un centre de formation dans une expérimentation innovante dans et sur un « Espace Citoyen » du Grand Annecy.**

La réforme des formations de niveau III, instituée par le décret n° 2018-733 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social, annonce ses intentions en modifiant l'intitulé du DC2 qui passe du titre d' « expertise sociale » à celui d' « analyse des questions sociales de l'intervention en travail social ». Les établissements de formation en travail social se trouvent confrontés à la mise en œuvre de certaines méthodologies dont celles du diagnostic social et territorial partagé qui devient une épreuve de certification. L'équipe pédagogique de la filière ASS de l'IREIS d'Annecy a choisi de construire un dispositif de formation dans une démarche didactique et de mutualiser les ressources du territoire, du politique et du social.

**Didactique** en mettant les étudiants en situation de s'approprier des outils méthodologiques et relationnels par :

- la mise en œuvre d'un diagnostic en marchant sur le territoire de Cran-Gevrier (commune nouvelle d'Annecy). La journée a été organisée avec deux partenaires incontournables qui sont GGA (Cran-Gevrier Animation) et ADIMC (association départementale pour les infirmes moteurs cérébraux) qui tous deux possèdent des établissements accueillants du public sur ce territoire.
- La mise en œuvre d'un stage de cinq semaines dans un « espace citoyen » avec une commande passée par les citoyens et la réalisation d'un diagnostic social et territorial partagé. (DST).

**Politique** en tissant des ponts entre l'expérience menée par la Ville D'Annecy dans le cadre de l' »Espace Citoyen » et en associant lors des temps pédagogique bien identifiés, des élus : Vice président de l'agglomération, maires.esses, élue en charge de la mobilité sur le territoire, élue en charge du commerce, bénévoles et usagers de ces dispositifs et travailleurs sociaux.

### **1/ Espace politique et réorganisation territoriale**

la loi n° 2015-991 du 7/08/2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) fait partie de l'Acte III de la décentralisation et vise à renforcer les compétences des régions et des établissements publics de coopération intercommunale.

La Commune Nouvelle d'Annecy (129589 habitants) et la nouvelle agglomération du Grand Annecy (206835 habitants) se sont constituées dans ce contexte législatif depuis le 01/01/2017, les 34 communes regroupées depuis cette date ont lancé en Mars 2018, l'élaboration d'un projet prospectif commun intitulé : « Imagine le grand Annecy » pour définir le territoire de 2050.

Dans un contexte de fortes évolutions mondiales , les élus ont souhaité changer la manière de penser les politiques publiques, de réfléchir et imaginer l'avenir en associant activement les habitants et l'ensemble des partenaires du territoire, expérimentation qui renforcerait les rapports entre les instances politiques et les citoyens en évitant les « tâtonnements ». Peut-être en explorant à la manière du travail social, des champs « en jachère » du politique en s'appuyant sur la parole des citoyens, en mettant en œuvre des études de besoins, en émettant des hypothèses à vérifier, en proposant des analyses et des préconisations.

Dix mois ont été nécessaires et ont permis de mobiliser plus de 2000 personnes (habitants, usagers, partenaires économiques et élus) À l'issue de cette phase d'écoute, de partage et de dialogue, une synthèse a été présentée à l'ensemble des habitants du territoire. Un document en ligne recense les 350 propositions dont plus de 180 issues des habitants lors d'ateliers participatifs. De nombreuses thématiques ont été abordées comme celle du repérage des forces et des faiblesses d'un territoire et leurs impacts sur

ce bassin de vie ou celle de l'existence des partenariats et leur développement autour de la question de la santé...

## **2/ Le Conseil de développement devient Espace Citoyen**

Parallèlement à cette démarche de démocratie participative, l' « Espace Citoyen » du Grand Annecy a vu le jour conformément aux dispositions réglementaires inscrites dans l'article 26 de la loi du 24/06/1999 de la loi Voynet et dans l'article 88 de la loi NOTRe, qui rendent obligatoire un conseil de développement appelé « Espace Citoyen » dans les établissements Publics à fiscalité propre de plus de 20000 habitants. Cette instance compte 123 bénévoles organisés en groupe de travail et coordonnés par un Bureau de 8 personnes. Sa mission est de « faciliter une expression organisée des citoyens ». Cette instance se situe comme interface entre les citoyens et les élus. La co-construction de l'intérêt général passe par un cheminement partagé et produit de l'intelligence collective. Les formateurs de l'Établissement de Formation en travail Social (EFTS) qu'est l'IREIS d'Annecy, se sont saisis de cette dynamique partenariale pour inscrire les étudiants assistants de service social de 1ère année dans ce processus innovant et pertinent ; persuadés du bien fondé de ce partenariat au regard à la fois du « terreau pédagogique » que cette instance renferme pour une montée en compétences des étudiants sur le thème du diagnostic social et territorial partagé (DST) ainsi que du caractère didactique de l'expérimentation.

Ainsi étudiants et élus pourront déconstruire leurs représentations sociales et les reconstruire au plus près des nouvelles compétences des futurs professionnels assistants de service social. Et ainsi ensemble, tisser ou retisser du lien social dans le respect des usagers/citoyens représentés tant par les travailleurs sociaux que par les élus, sur fond de contrat social.

Cette action a le double intérêt de construire des « schèmes d'activités » (Vergnaud. G, 2000) pour les étudiants.es en formation et démontrer aux élus les compétences du travail social à innover pour créer les conditions du « vivre ensemble ».

## **3/ Place et rôle du travail social et principalement des ASS dans l'articulation entre le politique et le social**

Politique et travail social sont « des arts de faire » qui promeuvent en droit, l'autonomie et le pouvoir d'agir du citoyen et de l'individu. Politique et travail social ont ceci en commun qu'ils ont à s'adapter aux situations en prenant en compte leurs singularités, à se réinventer en permanence en apprenant les uns des autres. Ils partagent la thématique du vivre ensemble, thématique au cœur de la préoccupation des citoyens comme le démontre leur participation aux journées organisées dans le cadre de la démarche participative menée par le Grand Annecy et les nombreuses propositions qui en émergent mais également au regard des éléments issus de l'enquête menée par les étudiants.es lors de leur stage.

La mise en œuvre du vivre ensemble s'adosse aux politiques sociales de la ville et de lutte contre les exclusions et se construit entre proximité et distance.

- Proximité favorisée par la (re)création d'espaces de réflexion et de partage : partage des territoires d'intervention, d'activités sociales pour lesquelles les ressources institutionnelles, environnementales, conjoncturelles, financières se doivent d'être mutualisées.

Ressources communes et complémentaire grâce au croisement des regards et des approches qui permettent de faire société. Et qui prennent appui sur les dispositifs réglementaires des politiques sociales et sur leurs acteurs dont les élus et les travailleurs sociaux occupent une place prépondérante.

- Distance dans la distinction des places et des rôles, dans la manière qu'a le travail social de se mettre à l'écart du politique dans un mouvement épistémologique d'exploration fait de protocoles et d'analyses conceptualisées afin d'interroger et de comprendre les problématiques sociales.

Capacité des travailleurs sociaux à se distancier pour évaluer, puis revenir pour être force de proposition objective et désaffectivée pour co-construire et favoriser les conditions du « mieux vivre ensemble ».

l'intervention professionnelle s'adosse un recueil de données objectivables et objectivées par une analyse pluridisciplinaire en sciences sociales et en économie. Le diagnostic social et territorial partagé produit des préconisations fidèles à l'expression des acteurs experts, à la prise en compte de leur vécu, de leurs ressentis et de leurs paroles, portées par les assistants.es de service social dans l'exercice quotidien de leur fonctions dans le respect de leur missions et de leur cadre d'intervention.

#### **4/ Réforme de la formation des ASS et ré-ingénierie pédagogique**

En ce qui concerne le diagnostic social et territorial partagé (DST), le choix pédagogique a été fait d'ancrer une réflexion éthique pour répondre à la question suivante : « de quelle manière la démocratie participative permet-elle de passer du contrat civil individuel au contrat social collectif en redonnant aux citoyens la croyance en leurs propres capacités à recréer du sens à leur vie dans la société ? »

l'hypothèse retenue : « en permettant à un sujet de passer d'une logique individuelle d'« entrepreneur de lui-même » à celle d'« acteur de l'association qu'il forme avec les autres » (Fischbach.F, 2015) construit une trame d'ingénierie pédagogique. Le questionnement professionnel formulé par les acteurs du DST invite à penser un dispositif de formation qui favorise le partage des compétences des acteurs et l'expression de leurs paroles dans une posture éthique et déontologique, développe leur pouvoir d'agir et le réseau professionnel et politique et redonne tout son sens au social comme « espace domestique et privé qui pénètre l'espace public (...) dans sa dimension politique en tant qu'art du bien vivre ensemble. » (Arendt.H, 1991)

En conclusion, l'expérimentation du DST et de ses différents outils a permis une appropriation didactique, théorique et méthodologique de la démarche. Elle a permis aux apprenants de s'inscrire dans une démarche qui favorise l'accès à la citoyenneté des personnes, le développement de leur pouvoir d'agir par la prise en compte et le respect de leur vécu. Elle a favorisé la synergie des compétences de différents acteurs et la promotion d'une intelligence collective et collaborative.

Il s'agit toutefois que cette invitation à la citoyenneté par la démocratie participative ne soit pas cantonnée à une forme d'injonction moralisatrice parce qu'on présuppose que le « peuple est authentique ... » que le peuple vertueux (parce que souffrant) veut toujours le bien » (Revault D'Allones. M, 2008). reste les paroles de J.J Rousseau qui ajoute : « de lui-même, le bien, il (le peuple) ne le voit pas toujours ».

l'expertise des ASS dans les couplages méthodologiques entre DST, DSL, ISAP et ISIC, favorise l'accompagnement au changement en hiérarchisant ses enjeux et permettent à court et moyen terme des réalisations concrètes au service du public. En formulant des préconisations au service de l'intérêt collectif, du bien commun et des publics, les ASS modifient l'image de leur intervention professionnelle et se placent comme acteurs incontournables de l'articulation entre le politique et le social pour une meilleure cohésion sociale.

